

Parcoursup : la machine à refouler l'excellence française



Encore une hétéacombe chez les lycéens français brillants ! Leur accès à l'enseignement supérieur une fois de plus mis en échec malgré d'excellents dossiers !

Ce n'est pas la première année qu'avec la procédure d'admission dans l'accès à l'enseignement supérieur « Parcoursup », des candidats brillants soient refoulés au bénéfice d'étudiants médiocres, et si un certain bruit est fait autour de Sciences Po, les dégâts sont bien plus étendus, car cette procédure concerne la majorité des formations universitaires et c'est toute une politique de discrimination dite « positive » mise en place avec la procédure « APB » (admission post-bac) relayée en 2018 par la procédure « Parcoursup » sous le ministère Blanquer.

La peste contre le choléra

Jusqu'à une période récente, l'admission dans l'enseignement supérieur se faisait soit par concours, soit sur dossier, ceci dans le but de sélectionner les meilleurs candidats, et le système fonctionnait plutôt bien..

Mais c'en était trop pour ceux censés nous gouverner qui n'ont cessé de privilégier les populations issues de l'immigration et de vouloir « casser » l'élite française.

C'est ainsi que dès 2008, sous prétexte de « *simplifier les démarches d'inscription dans l'enseignement supérieur* », fut regroupé l'ensemble des formations post-bac sur un seul site informatique : le site « APB ».

Sur cette plate-forme informatique furent enregistrés les souhaits de tous les lycéens de terminales de France pour leur inscription dans l'enseignement supérieur.

Véritable usine à gaz, plusieurs milliers d'étudiants n'obtinrent pas leur admission et furent refoulés malgré de bons dossiers et un bac avec mention TB pendant que d'autres obtinrent une place dans la filière choisie avec une moyenne à 10.

Il fut prétendu par les initiateurs de cette procédure qu'elle permettait le classement des vœux sans autocensure ni calcul quant aux chances d'être retenus ; néanmoins, lorsque la capacité d'accueil était vraiment insuffisante, le choix se faisait en dernier lieu par tirage au sort parmi les étudiants. Curieux !

À la suite de nombreuses protestations faisant « la une » des journaux et donnant lieu à de nombreux recours administratifs, Blanquer devenu ministre « supprima » la plate-forme « APB » pour la remplacer, dès la rentrée 2018, par la plate-forme « Parcoursup ».

Était-elle destinées à régler les problèmes générés par « APB » ? il n'apparaît pas qu'elle ait été créée dans ce but.

En réalité, la peste supplante le choléra !

Réouverture de la « boîte de Pandore »

Les conditions d'inscription à « Parcoursup » présentés

cyniquement par Blanquer comme les « points forts » du système ont forcément entraîné la réouverture de la « boîte de Pandore » jusqu'à en aggraver les maux.

« Le lycéen fait 10 vœux maximum et n'a pas à classer ses vœux ».(sic)

Or, lors de la constitution d'un dossier, il y a forcément un ordre de préférence : est naturellement indiqué en premier la formation privilégiée, les autres choix étant mentionnés par défaut et également dans un ordre préférentiel.

On ne voit pas bien un lycéen voulant être médecin, le placer en 10^e position !

En réalité, le lycéen ne classe rien pour que « Parcoursup » classe comme il veut ! Ce qui laisse la liberté au système de faire tout et n'importe quoi, renouvelant l'opacité du système, opacité renforcée par le fait que tout comme pour « APB » et malgré les promesses faites, le « code source », autrement dit l'algorithme, c'est-à-dire la façon dont sont programmées les données informatiques, n'est pas connue du public qui reste dans l'ignorance des critères retenus et des résultats recherchés !

Tel est bien le but poursuivi : brouiller les pistes.

Mais dans quel but ?

Les buts de la « manœuvre » !

Ces procédures, où l'opacité se conjugue à la désorganisation, s'expliquent par la volonté de nos gouvernants de masquer aux yeux du grand public la « discrimination dite positive » en faveur des populations issues de l'immigration, autrement dit la préférence étrangère pour l'accès à l'enseignement supérieur y compris et surtout de prestige.

Rappelons à cet égard que pendant que le système éducatif pour

nos enfants s'écroule sous le poids des réformes successives voulues et organisées par le Pouvoir, sont montés en puissance, depuis une vingtaine d'années, tout une batterie de dispositifs d'excellence réservés aux populations issues de l'immigration (« équipes de réussite éducative, parcours d'excellence, internats d'excellence », dispositifs spécifiques d'accès à l'enseignement supérieur de prestige : « cordées de la réussite, classes préparatoires intégrées, classes préparatoires à l'enseignement supérieur »...) et ce dans tous les secteurs (politique, économique, artistique, journalistique...)* ouvrant toute grandes à ces populations, les portes des écoles supérieures de prestige et des universités cotées.

De plus, en dehors de ces dispositifs d'excellence réservés, 10 % des meilleurs bacheliers de chaque filière (générale, technologique ou professionnelle) de chaque lycée de « zone urbaine sensible » se voit accordé le droit d'accéder à une filière sélective publique et dès la rentrée 2015, 15000 bacheliers ont été éligibles par ce système.

Également, à la rentrée 2015, fut signé un protocole d'accord entre l'université Paris I-Panthéon-Sorbonne et le Qatar pour accueillir des étudiants « réfugiés » pendant trois ans sur notre territoire pendant que des étudiants – de chez nous – furent refoulés par manque de places , ce que l'UNI avait contesté dans une pétition : « 7 000 bacheliers sans fac et des étudiants méritants refusés par manque de place ! »

De ce fait, certaines facultés – de médecine par exemple – signalent une majorité d'étudiants étrangers !

De surcroît, les formations universitaires dans leur ensemble deviennent de plus en plus « bouchées » car l'Éducation nationale n'a plus besoin d'universitaires dans l'École « refondée » pour nos enfants, et « Parcoursup » constitue le moyen d'organiser et de masquer le tarissement des formations à la licence et au CAPES notamment, devenues obsolètes en

raison de cette « refondation » (rappelons à cet égard la disparition du CAPES de lettres classiques en 2013 et la licence correspondante en 2015) sachant que, corrélativement, la formation des personnels destinés à encadrer nos enfants – du primaire à l'Université – est désormais entièrement prise en charge par les ESPE (ex-IUFM) qui ont mis la main sur l'Université et recrutent des jeunes sans qualification pour les formater à leur guise et sans aucune formation universitaire.

En résumé

Cette politique résulte des accords conclus dans la résolution de Strasbourg de 1975 par laquelle les dirigeants européens se sont engagés auprès des dirigeants musulmans à islamiser l'Europe selon les règles édictées par les pays du Maghreb et Moyen-Orient, en marge des négociations avec l'OPEP sur le pétrole.

Par ailleurs, l'ISESCO (Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture) a produit un document dans lequel il est stipulé : « *le mode d'action des musulmans consiste à « implanter » des communautés islamiques... qui ont pour vocation de prendre les postes-clés au niveau économique, politique et communicationnel dans les pays hôtes* ».

Ces dispositifs de barrage de l'élite française constituent donc – entre autres – une arme décisive pour laisser nos jeunes « sur le carreau » ou dans des formations secondaires et assurer le Grand Remplacement des élites.

À nous de réagir !

Claude Meunier-Berthelot

* cf. ouvrage « ***C'est l'identité » française qu'on assassine*** »Éditions des Trianons – Nouvelle édition 2021 – 150 p. – 15E.